

PROCÈS-VERBAL

de l'assemblée publique de la Commission sur les services aux citoyens tenue le jeudi 9 novembre 2006 à l'hôtel de ville, 275, rue, Notre-Dame Est, à la salle du conseil.

Objet : Étude publique sur le déroulement des opérations de déneigement à Montréal

SONT PRÉSENTS :

- M. Jean-François St-Onge, président
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville
- Mme Mary Deros, vice-présidente
Arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension
- M. Ross Blackhurst
Arrondissement de LaSalle
- M. Maurice Cohen
Arrondissement de Saint-Laurent
- Mme Suzanne Decarie
Arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles
- M. Sylvain Lachance
Arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension
- Mme Clementina Teti-Tomassi
Arrondissement de Montréal-Nord

EST ABSENT :

- M. Frank Venneri
Arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension

Sont également présents, M. Marcel Tremblay, membre du comité exécutif et responsable des services aux citoyens, et M. Yves Girard, directeur de l'Unité de propreté et d'entretien.

Assistance : 17 personnes

1. Ouverture de la séance

À 19 h 05, le président, M. Jean-François St-Onge, déclare la séance ouverte, souhaite la bienvenue, présente les membres de la commission et explique le déroulement de la soirée.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de M. Ross Blackhurst, appuyée par M. Maurice Cohen, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal du 25 mai 2006

Sur une proposition de Mme Clementina Teti-Tomassi, appuyée par Mme Suzanne Decarie, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

4. Le déroulement des opérations de déneigement à Montréal

- **Allocution de M. Marcel Tremblay**

Le président, M. Jean-François St-Onge, invite M. Tremblay à prendre la parole.

M. Marcel Tremblay, membre du comité exécutif et responsable des services aux citoyens, remercie la commission de se pencher sur les opérations de déneigement. Certes, le déneigement relève de chaque arrondissement, mais l'objectif est de favoriser la cohérence des opérations et de créer des liens entre les arrondissements. M. Tremblay fait, par ailleurs, état de trois préoccupations majeures dans les opérations, soit la sécurité des citoyens, le dégagement des trottoirs dans un délai acceptable, entre 12 et 18 heures, et la coordination du travail des intervenants oeuvrant sur le territoire en matière de déneigement (ministère des Transports du Québec, Société de transport de Montréal, etc.). L'assemblée publique va donc exposer aux personnes présentes les façons de procéder à la Ville de Montréal.

Le président, M. St-Onge, remercie M. Tremblay et invite M. Girard à débiter sa présentation.

- Présentation de l'Unité de propreté et d'entretien

M. Yves Girard, directeur de l'Unité de propreté et d'entretien, introduit le sujet en expliquant que Montréal possède une grande expertise en matière de déneigement et se distingue dans ce domaine parmi les grandes villes nordiques. Il faut cependant garder à l'esprit que le déneigement demeure une opération complexe, particulièrement depuis l'avènement des phénomènes reliés aux changements climatiques.

Dans un document *powerpoint*, il présente les priorités qui guident les actions, soit la sécurité des piétons et la fluidité de la circulation, qui sont fonction des responsabilités et de l'autonomie des 19 arrondissements de la Ville de Montréal.

Il présente également les quatre étapes du déneigement :

- L'épandage de fondants chimiques et d'abrasifs sur les rues et trottoirs. Cette opération se déclenche dès le début de la précipitation (neige ou verglas) et se continue toute la durée de la précipitation, et ce, sept jours sur sept, à toute heure du jour ou de la nuit. Le produit utilisé sur la chaussée est du sel pur à une température variant de 0°C à -10°C et un mélange de pierre et sel à une température inférieure à -10°C. Quant aux trottoirs, le mélange de pierre et sel est toujours utilisé en raison de ses propriétés adhésives.
- Le déblaiement. Cette opération consiste à tasser la neige accumulée sur les côtés des trottoirs et des rues et se déclenche lorsque l'accumulation de neige au sol atteint, en moyenne, 2,5 centimètres. Tout comme l'épandage, le déblaiement se poursuit durant toute la durée des précipitations, et ce, sept jours sur sept, à toute heure du jour ou de la nuit. Les parcours établis visent à donner la priorité aux artères principales, aux circuits de transport en commun, aux arrêts d'autobus, aux abords de stations de métro, aux voies d'accès aux hôpitaux et aux zones scolaires.
- L'enlèvement de la neige. Cette opération se fait selon trois modes d'intervention, au choix des arrondissements : le chargement et le transport vers un site d'élimination (77 %), le soufflage sur les terrains (16 %) et le tassage en bordure de rue (7 %). Lors du chargement, la signalisation permet d'informer les citoyens des heures de restriction de stationnement. Quatre types de signalisation sont utilisés, soit les panneaux amovibles, les panneaux sandwich, la signalisation dynamique et les cartons biodégradables. Les périodes typiques d'interdiction de stationner sont de 7 h à 19 h ou de 19 h à 7 h. La mise en place des panneaux de signalisation se fait de 4 h à 11 h avant le début de l'interdiction de stationner. Le déclenchement des opérations de chargement se fait habituellement lorsqu'il y a, en moyenne, une accumulation de 10 centimètres au sol. L'opération dure de trois à cinq jours pour une tempête normale d'environ 20 centimètres. Les périodes de chargement varient d'un arrondissement à l'autre : jour seulement, nuit seulement ou jour et nuit en continu.
- L'élimination de la neige. La neige est transportée vers un des sites d'élimination : 10 sites d'entassement, 15 chutes à l'égout et une carrière désaffectée. Environ 450 000 chargements de neige sont effectués par année pour l'équivalent de 13,5 millions de mètres cubes de neige.

Le président, M. St-Onge, remercie M. Girard pour sa présentation.

5. Période de questions et d'interventions des citoyens

À 19 h 40, le président annonce la période d'interventions des citoyens et invite la première personne inscrite à prendre la parole.

Mme Mathilde Le Bouëdec, Regroupement des usagers du transport adapté

Mme Le Bouëdec fait remarquer que le document de consultation sur le déroulement des opérations de déneigement était davantage axé sur les procédures et les techniques du déneigement. Elle suggère plutôt que les besoins des citoyens soient pris en compte dans la planification des opérations, ce qui permettrait d'inclure la notion d'accessibilité universelle pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles temporaires ou permanentes. D'ailleurs, elle rappelle que cette notion est partie intégrante de plusieurs documents municipaux, comme le plan d'urbanisme, la charte montréalaise des droits et responsabilités et le rapport de consultation du bilan 2003-2005 et le plan d'action de la Ville de Montréal en matière d'accessibilité universelle de la commission du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie. Elle termine en faisant remarquer que la limitation fonctionnelle d'une personne est souvent amplifiée par l'environnement dans lequel elle évolue et prône l'égalité des citoyens.

M. Luc Forget, Ex Aequo

À la suite de l'introduction de Mme Le Bouëdec, M. Forget fait part de leurs recommandations qui portent sur deux points : que la qualité du déneigement soit reliée aux besoins des citoyens et que les arrondissements soient sensibilisés aux besoins des personnes ayant des limitations fonctionnelles. Dans le premier point, M. Forget suggère notamment d'entretenir davantage les lieux d'embarquement et de débarquement d'autobus et de déneiger en priorité les débarcadères et les intersections des rues.

M. Serge Poulin, Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain

M. Poulin se dit étonné d'entendre que les coins de rue sont déneigés en priorité. Il constate que, même si l'ensemble des trottoirs est déblayé rapidement, les coins de rue sont souvent enneigés parce qu'on y laisse la neige s'accumuler. Pour un aveugle, ça complique les choses puisque cela signifie qu'il doit dévier de sa ligne piétonnière. Il aimerait que les délais entre le déblaiement et le chargement soient raccourcis. C'est que la neige réduit le bruit de 15 à 20 décibels, ce qui pose un problème pour les personnes ayant des troubles de vision. De plus, il suggère de sensibiliser les employés aux règles de sécurité afin que les conducteurs de chenillettes réduisent leur vitesse sur les trottoirs. Enfin, il constate que les documents déposés sur le site Internet des commissions sont en format PDF et cela lui est impossible de les traduire en braille. S'ils étaient en format Word, il n'y aurait aucun problème de traduction.

Mme Magda Popeanu, Projet Montréal, Association locale de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Mme Popeanu constate que la principale lacune du déneigement à Montréal, ce sont les délais. Elle propose donc un nouvel échancier de travail comportant une étape préventive et une étape curative. Par ailleurs, elle propose l'instauration de normes de qualité des services de déneigement des rues et trottoirs ainsi que des règles strictes de sécurité.

Mme Deros demande s'il y a eu une estimation des coûts reliés à l'échancier de travail proposé. Mme Popeanu répond qu'aucune analyse du genre n'a été effectuée, mais qu'elle s'est inspirée du modèle de travail de la Ville d'Ottawa. M. Lachance demande des éclaircissements sur la portée des propositions.

M. André Cardinal, Projet Montréal

D'entrée de jeu, M. Cardinal suggère que les arrondissements tiennent une séance d'information publique sur le déneigement. Il estime cependant que la ville centre a une importante responsabilité puisqu'elle gère la dotation. Il suggère que le déneigement des trottoirs devienne une priorité pour éviter notamment des blessures. Il se questionne sur les bris d'équipement et sur les techniques employées par d'autres organismes ou organisations, comme l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau. Enfin, il estime que la Ville devrait revoir l'organisation des budgets de déneigement qui, actuellement, sont répartis sur deux années pour un même hiver.

M. Girard rappelle que l'Unité de propreté et d'entretien a été mise en place afin de mettre en commun les meilleures pratiques. Il explique également que l'unité travaille à développer de

nouvelles pratiques pour les bris d'équipement tout comme pour la formation des employés.

M. Robert La Rose, Projet Montréal, Association locale de l'arrondissement de Montréal-Nord

M. Larose désire soulever trois points. En premier lieu, il recommande de réduire la vitesse des chenillettes de 10 kilomètres dans les tracés droits et de 5 kilomètres dans les courbes. Deuxièmement, il souhaite que la Ville sensibilise la population afin qu'elle cesse de jeter la neige sur le domaine public et afin qu'elle porte une attention particulière à leurs sacs à déchets. Finalement, il demande de responsabiliser la population au déneigement.

Mme Diane Béland, citoyenne

Mme Béland suggère d'utiliser le soleil de façon optimale pour maximiser les opérations de déneigement, particulièrement sur les trottoirs. À ce sujet, elle estime que les trottoirs devraient devenir la priorité afin d'encourager le transport en commun. Par ailleurs, elle considère que les chenillettes de trottoirs roulent trop vite. Elle déplore également le fait que, dans certaines rues étroites de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, les équipes de déneigement doivent repasser plusieurs fois pour effectuer le déblaiement. Elle croit que cela devrait être limité à un ou deux passages.

Le président, M. St-Onge remercie les personnes présentes pour leurs interventions. M. Forget de l'organisme Ex Aequo demande une question supplémentaire sur la faisabilité de donner priorité aux débarcadères. M. St-Onge rappelle que, dans son arrondissement, cette pratique est déjà courante. Il précise que la commission peut faire une recommandation demandant aux arrondissements de porter une attention particulière à cette problématique, mais c'est à chacun des arrondissements de se responsabiliser.

6. Période de questions et d'interventions des membres de la commission

À 20 h 45, le président, M. St-Onge, invite les membres de la commission à se prononcer sur le sujet du jour.

Mme Deros rappelle que des montants importants ont été investis pour développer un programme de propreté. Elle se demande, cependant, comment son arrondissement peut donner suite aux propositions présentées par M. Girard.

M. Girard explique qu'il s'agit plutôt d'un état de la situation actuelle des opérations de déneigement dans les 19 arrondissements. Il explique que chaque arrondissement décide de sa propre stratégie d'intervention, selon ses propres facteurs, qu'ils soient géographiques, météorologiques ou monétaires.

M. Blackhurst mise sur l'importance de faire un *postmortem* des opérations à la fin d'une saison de déneigement afin d'identifier rapidement les irritants. M. Girard explique que la plupart des arrondissements font cet exercice.

Mme Decarie remarque l'iniquité budgétaire qui perdure entre les arrondissements et estime que la Ville doit trouver une solution durable à ce problème. Elle se questionne sur la réglementation en vigueur pour le dépôt de neige sur les trottoirs et la chaussée. M. Girard l'informe que le *Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain* interdit de déposer ou de jeter de la neige sur le domaine public. Malheureusement, le manque de ressources oblige les inspecteurs qui appliquent cette réglementation à se concentrer davantage sur les entreprises fautives que sur les citoyens fautifs. M. Tremblay ajoute que son arrondissement a adopté une réglementation pour coordonner le travail des entrepreneurs qui enlèvent la neige sur le domaine privé.

Mme Decarie s'informe de la vitesse des bombardiers. M. Girard explique que les règles de sécurité sont incluses dans un cahier de charges à l'intention des entrepreneurs. C'est au contremaître à voir à ce que ces règles soient respectées.

Mme Decarie déplore le coût du temps supplémentaire. M. Girard lui explique que c'est à chaque arrondissement à voir à l'organisation du travail. Malheureusement, l'Unité de propreté et d'entretien n'a pas réalisé d'analyse budgétaire et ne peut donc se prononcer sur les dotations des arrondissements.

M. Lachance remercie les citoyens pour leurs commentaires. Il constate qu'il faut porter une attention particulière aux piétons et aux personnes à mobilité réduite. Il estime que les opérations de déneigement ne sont pas uniquement une question d'argent, mais également

une question d'organisation.

M. St-Onge se questionne sur la mise en commun des pratiques afin de savoir si elle va permettre la réalisation d'économies. M. Girard estime que l'ouverture manifestée par les arrondissements va contribuer à faire des économies. Ainsi, certaines activités, comme la gestion des appels d'offres, pourront peut-être être éventuellement regroupées.

M. St-Onge demande également des explications sur les solutions alternatives envisagées pour les réparations d'équipement destiné au déneigement. M. Girard précise qu'un groupe de travail a été mis sur pied spécifiquement pour trouver des solutions au matériel roulant.

7. Levée de l'assemblée

Le président, M. St-Onge, informe les personnes présentes que la commission adoptera ses recommandations relatives au déneigement le 22 novembre à 19h, à la salle du conseil.

À 21 h 20, sur une proposition de M. Sylvain Lachance, appuyée de M. Ross Blackhurst, l'assemblée est levée.

Jean-François St-Onge
Président

Amélie Régis
Secrétaire-rechercheur